

Avis émis par le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail départemental de l'Isère

séance du 24 septembre 2015

Avis	Suites données par l'administration
<p>1 – Le CHSCT départemental réitère son avis émis en date du 3 juin 2013 sur la reconnaissance du droit d'accès à la salle de classe pour les enseignants</p> <p>La salle de classe est un des outils pédagogiques des enseignants selon les horaires définis dans le règlement intérieur de l'école. Il doit pouvoir préparer et organiser son enseignement sur place en l'absence des enfants. Cela suppose que la salle de classe ne soit pas occupée par d'autres activités.</p> <p>Le CHSCT de l'Isère demande à la Directrice académique (DASEN) la possibilité pour les enseignants de pouvoir travailler sur le lieu dédié.</p> <p>Adopté unanimement</p>	<p>Une charte fixant les règles d'utilisation des locaux scolaires à destination des maires et des écoles est en cours de rédaction.</p>
<p>2 – sur la maîtrise de la salle de classe par les enseignants</p> <p>Le CHSCT demande à la Directrice académique (DASEN) de s'adresser aux maires du département pour qu'ils garantissent aux enseignants des écoles la maîtrise de la salle de classe.</p> <p>En effet l'utilisation des salles de classe hors temps scolaire entraîne, du fait de la nécessité de réorganiser la classe, une perte de temps d'enseignement pour les enfants et un surcroît de travail pour les enseignants et aussi des risques de dégradation et/ou de disparition de matériel.</p> <p>Adopté unanimement</p>	<p>Une charte fixant les règles d'utilisation des locaux scolaires à destination des maires et des écoles est en cours de rédaction.</p>
<p>3 – sur la réalisation d'une enquête approfondie sur les nouveaux rythmes scolaires et leurs répercussions sur les conditions de travail.</p> <p>Le CHSCT D de l'Isère réuni le 24 septembre 2015</p> <ul style="list-style-type: none"> -A pris connaissance de nombreux éléments marquant la dégradation des conditions de travail consécutive à la mise en place de la « réforme » des rythmes scolaires -Demande qu'une enquête indépendante soit réalisée sur les modifications des conditions de travail des enseignants. <p>Adopté unanimement</p>	<p>Un groupe de travail, émanation du CHSCT D, élaborera un questionnaire à destination des enseignants du 1^{er} degré sur ce sujet.</p>